

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

(Hautes-Alpes)



« Nihil nisi a numine »



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 MAI 2013

L'an deux mil treize le trente du mois de Mai à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 22 Mai 2013, sous la Présidence de Mr Jean-Pierre FESTA, doyen des conseillers municipaux en exercice.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Rose AMAR, M. Philippe GONDRE, M. Joseph GRIMAUD, M. Fabien FERRARO, Mr Benoît GOSELIN, M. Jean-Pierre LASMAN, Mr Carmine ROGAZZO, Mr Laurent DAUMARK, Mr Dominique GOURY, Mr Pierre GONSOLIN, Mme, Mr Jean Luc MOTTE, Mme Annie MICHELON, M. Laurent PELLEGRIN, Mme Anne DEBLEVID, M. Roland BERNARD, Mme Marie-Claude KERGIETER, Mr Jean-Yves GARNIER, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Bernard GOURDOU.

Etaient absents excusés : Mr André VINCENT, Mme Marie-Anne BOURGEOIS, Mme Béatrice ALLOSIA, Mme Nadine TRIPODI, Mme Emmanuelle CHAIX.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

**OBJET : BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT » - ASSUJETTISSEMENT A LA TVA**

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable d'opter pour l'assujettissement à la TVA du budget annexe de l'eau **et** de l'assainissement. Cette solution permettrait à la commune de récupérer la TVA sur les dépenses de fonctionnement mais aussi et en intégralité sur les dépenses d'investissement avec un temps d'attente beaucoup plus court que par le biais du Fond de Compensation de la TVA.

Il précise que les redevances facturées seront majorées du taux de TVA en vigueur.

Il demande au conseil de se prononcer.

Après délibération, l'assemblée :

- Décide d'assujettir le budget annexe assainissement à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer tout document nécessaire.

Membres en exercice :	26
Membres présents :	21
Pour :	21
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 30 Mai 2013

Pour copie conforme

Le Maire,  
Jean Pierre FESTA

